IATSE OFFICIEL Bulletin

DEUXIÈME TRIMESTRE 2012 NUMÉRO 636

LETTRE DU **PRÉSIDENT**

MATTHEW D. LOEB

Le chemin qui mène à la victoire en novembre 2012

***Impliquez-vous ! — Levons-nous et contre-attaquons — C'est l'heure ! — Le monde du travail est menacé*, voilà seulement quelques-uns des titres que j'ai utilisés pour introduire mes récentes lettres du président dans le *Bulletin officiel*. Année après année, cette lettre souligne l'importance de s'impliquer, d'aller voter, de participer à des réseaux d'appels, à des envois de courriels, de frapper aux portes et elle identifie bien d'autres actions essentielles dans lesquelles investir quelques heures de votre temps.**

J'ai parlé en long et en large de ce que nous devions faire, et pourquoi. Il me semble cependant qu'il reste encore certaines questions concernant où, quand et comment vous pouvez vous impliquer. Pour vous aider, l'article principal de ce Buletin se concentre sur des informations pratiques et il vous guidera dans vos efforts pour intervenir.

Je suis très préoccupé cette année, tout comme en 2008, par les avenues difficiles qui guettent le monde des travailleurs, tel que nous le connaissons. Nous sommes confrontés à des gouverneurs d'État qui souhaitent rien de moins que de tirer le tapis sous nos pieds. Mitch Daniels, le gouverneur de l'Indiana, a donné son aval à l'entrée en vigueur d'une loi « Right to Work » (c'est-à-dire travailler sans être tenu d'adhérer au syndicat en place) dans cet État pourtant considéré comme un château fort des syndicats depuis leur naissance. Suite à une pétition de plus de 900 000 noms, une procédure de réélection a eu lieu au Wisconsin qui est un autre château fort des travailleurs et où le gouverneur en poste avait l'intention de détruire tout ce que nous avons réussi à obtenir au fil des ans. Étant seulement le troisième gouverneur de l'histoire des États-Unis à devoir subir la honte d'une procédure de réélection, Scott Walker restera toutefois en fonction jusqu'à la fin de son mandat. Heureusement cependant, cette réélection a permis aux familles de travailleurs du Wisconsin de reprendre le contrôle du Sénat et l'agenda destructeur de Walker va être stoppé. Il y a aussi des luttes à finir en Floride, en Arizona, au New Hampshire et nous allons devoir nous battre à peu près partout, dans chaque État.

Nous devons aussi, cette année, lutter pour conserver la Maison-Blanche. De toute évidence, le candidat républicain à la présidence, Mitt Romney, veut faire reculer les employés syndiqués à une époque où les travailleurs devaient se battre pour la dignité et le respect au travail, une époque où les travailleurs devaient lutter pour des salaires et des conditions de travail raisonnables, pour des programmes de santé et pour des plans de retraite leur permettant de se retirer un jour dans la dignité. Selon Romney, pour assurer le succès de l'économie aux États-Unis, il faut libérer les compagnies de leur responsabilité de traiter équitablement les travailleurs, ces mêmes travailleurs qui sont nécessaires à leur réussite.

Dans le *Washington Post* du 14 juin dernier, l'éditorialiste Harold Meyerson écrivait : « Déjà, les conséquences économiques d'une Amérique libérée des syndicats apparaissent clairement : une classe moyenne qui stagne ou qui perd du terrain, un recul soutenu des plans de santé et de retraite liés à l'emploi et une inégalité économique sans cesse grandissante ».

Nous n'avons pas affaire seulement à une lutte pour obtenir de meilleures conditions de travail, de meilleurs salaires et de meilleurs avantages, c'est aussi une lutte pour préserver l'ensemble de la classe moyenne aux États-Unis.

Nous connaissons les enjeux des élections à venir en novembre prochain. Nous devons rassembler nos troupes et travailler au maximum pour que le 12 novembre 2012 ne devienne pas, pour nous, le début de la fin.

Je demande à chaque section locale et à chaque membre de cette grande Internationale de lire toutes les informations fournies dans ce Bulletin officiel, afin d'identifier les actions possibles et d'évaluer ce que chacun de vous peut faire pour prêter main-forte. Nous en avons grandement besoin.

ACTION NOW! AGISSONS MAINTENANT !

À première vue, l'article principal de ce numéro du Bulletin officiel traite exclusivement des élections à venir aux États-Unis. On y trouve toutefois beaucoup d'informations susceptibles d'inspirer nos propres démarches politiques au Canada.

Les idées de droite des politiciens américains traversent aisément nos frontières. Le projet de loi C-377 en est un bon exemple ; voilà une de ces démarches insidieuses (telles les lois du genre "Right to Work") qui ont pour but de d'affaiblir les syndicats tout en prétendant protéger les travailleurs. Il y a aussi le jugement de la cour suprême des États-Unis de 2010 qui stipule que le premier amendement de la constitution permet aux compagnies et aux syndicats de contribuer sans limite aux partis politiques. On évalue donc qu'il y aura 15 fois plus de contributions provenant des compagnies par rapport à celles des syndicats lors de la prochaine campagne présidentielle. Il reste aux syndicats la force du nombre et l'action directe sur le terrain comme moyens de se faire entendre.

Vous êtes donc encouragés à jeter un coup d'œil sur l'article de David Geffner. Le manque d'espace ne nous permet pas d'inclure la version française.

BULLETIN DE LIAISON DES SECTIONS LOCALES DE MONTRÉAL **56** / **262** / **514** / **667** / **863** QUÉBEC **523** NOUVEAU-BRUNSWICK **849**
Direction : Robert Charbonneau / Éditique : Chantal Gaudreault / Impression : LithoChic / Québec 2010

FSC Sources mixtes
Groupe de produits issu de forêts bien gérées, de sources contrôlées et de bois ou fibres recyclés
www.fsc.org Cert no. SGS-COC-003885
© 1996 Forest Stewardship Council
10%

MESSAGE DU
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER GÉNÉRAL
JAMES B. WOOD

Quelques précisions

Je m'adresse ici à tous les secrétaires archivistes et secrétaires trésoriers nouvellement élus ainsi qu'à ceux qui sont déjà en poste pour leur offrir des éclaircissements à propos des deux sources de difficultés rencontrées le plus souvent entre les sections locales et le Bureau général.

Les rapports trimestriels

Pour détenir des informations à jour sur ses membres, l'Internationale doit recevoir les rapports trimestriels d'une façon régulière. L'article dix-neuf, section 7 de la constitution et des règlements de l'Internationale stipule que les rapports trimestriels doivent être acheminés au plus tard trente (30) jours suivant la fin de chaque trimestre.

Par conséquent, les rapports trimestriels devraient être remis le 30 avril, le 30 juillet, le 30 octobre et le 30 janvier de chaque année.

Si le nombre de changements à apporter ne rentre pas dans l'espace prévu à cette fin dans le rapport trimestriel, on peut alors mentionner « voir liste incluse en annexe » sur le formulaire et rattacher cette liste au rapport. Il n'est pas nécessaire de fournir de multiples rapports trimestriels pour signaler un nombre important de changements. Cette procédure peut aussi se faire électroniquement, ce qui sauve du temps et améliore la qualité des rapports. Vous devez simplement contacter le Bureau général pour que votre section locale soit enregistrée à cette fin et recevoir aussi tous les autres services en ligne pour votre section locale.

La procédure de réadmission

Très souvent, des anciens membres de l'Alliance décident de redevenir actifs au sein d'une section locale et ils demandent une réadmission. La procédure à cette fin est décrite en détail dans l'article vingt et un, section 14, des statuts et règlements de l'Internationale, mais essentiellement elle comporte trois étapes.

Premièrement, la section locale, dans laquelle la personne désire être réadmise, doit envoyer une demande écrite d'approbation au secrétaire trésorier général en indiquant le nom de la personne, son numéro d'assurance sociale et la raison d'origine de son retrait comme membre.

Une fois que la demande est approuvée, une lettre d'approbation est envoyée à la section locale et elle indique le montant détaillé des per capita qui sont dus rétroactivement à l'Internationale. Les montants dus sont calculés à partir du trimestre où la personne a cessé d'être membre, sauf dans le cas d'un retrait honorable, qui est limité à une période de huit trimestres.

Finalement, la section locale fait parvenir un chèque au montant indiqué et tiré à même ses fonds (pas de chèque personnel). Une fois le montant reçu, le membre est réadmis et il devrait apparaître sur la liste fournie par la section locale à chaque rapport trimestriel suivant la date de réadmission.

CHÈQUES PERSONNELS

Pour éviter les retards dans la procédure d'acceptation des membres, je rappelle aux sections locales que tous les paiements de frais d'inscription et de per capita envoyés à l'Internationale doivent être tirés du compte de banque de la section locale et être faits au nom de I.A.T.S.E.

L'Internationale n'accepte pas les chèques personnels soumis par les personnes qui appliquent et si nous en recevons, ils sont retournés à la section locale, ce qui retarde les procédures pour les nouvelles inscriptions.

IMMIGRATION CANADIENNE

Les représentants qui voyagent entre le Canada et les États-Unis pour assister à des réunions du bureau général sont avisés que les exigences concernant les documents à présenter aux frontières sont devenues plus sévères. Il faut maintenant s'assurer d'avoir en sa possession un passeport valide pour circuler entre les deux pays.

Ensemble Debout !

Le gouvernement conservateur annonce déjà de nouvelles coupes dans son budget de janvier prochain. Que ce soit les retraités, les Forces armées, la Société Radio Canada ou les 20 000 fonctionnaires fédéraux dont le poste sera ou a été aboli, tous les Canadiens ressentent les effets de ces coupes. Le premier jour du mois mars dernier, l'Alliance de la Fonction publique du Canada organisait une marche pancanadienne lors de la pause du midi. Elle a demandé l'appui des autres syndicats et partout au pays, l'IA a répondu à l'appel !

50e anniversaire. Section locale 891. Cinéma - Vancouver

Cette année, la section locale 891 célèbre son cinquantième anniversaire. Depuis sa création le premier avril 1962 la section locale a vu passer ses rangs de 18 à 5 000 membres. Lors des célébrations, la section locale a offert un banquet pour souligner l'apport de tous ses officiers, passés ou présents, qui ont contribué aux nombreux succès de la section locale.

Restructuration des divisions au sein de l'IATSE, en date du 4 juin 2012

Lors d'une rencontre du Bureau général, le 29 mai dernier à New York, le président Loeb a avisé les membres du Bureau général de direction qu'en vertu de l'article sept de la section 14 de la Constitution internationale, il allait se prévaloir des pouvoirs qui lui sont accordés pour effectuer certains changements qu'il considérait comme importants en ce qui a trait à la structure organisationnelle des divisions de l'Internationale.

Il a constaté qu'à l'exception de la division des techniciens de scène, chaque division possédait sa propre organisation distincte vouée à la syndicalisation. Cette situation a pu créer des difficultés pour la division de la scène, car son pouvoir de syndiquer était largement réduit du fait qu'il était confié à une division séparée; alors que les autres divisions sont autonomes. Le président Loeb a quand même souligné que la division de la syndicalisation avait consacré beaucoup d'efforts pour syndiquer les techniciens de scène, en s'attaquant à plusieurs employeurs non syndiqués. Le président Loeb a aussi mentionné que la division de la syndicalisation avait réussi à créer un impact et faire sentir la présence de l'IATSE dans l'industrie de la télédiffusion. Ce secteur est d'ailleurs en pleine croissance et l'IA est très présente, principalement dans la télédiffusion des sports.

La division de la télédiffusion de l'IATSE

Conséquemment, le président Loeb considère que le secteur de la télédiffusion nécessite la création d'un secteur distinct. À partir du 4 juin 2012, l'Internationale a établi une nouvelle division de la télédiffusion. Le président a nommé la représentante internationale Sandra England à la direction de cette division. Selon lui, la représentante England a démontré une très grande efficacité dans la mise en place des sections locales de télédiffusion, en syndiquant des employeurs, en aidant les sections locales dans leurs négociations et en s'assurant que l'IA soit fermement représentée dans ce secteur. Elle est donc tout à fait désignée pour occuper ce poste. Les représentants de la division de la syndicalisation dont la tâche ou l'expérience principale était rattachée à la télédiffusion seront réassignés dans cette division.

La division de la scène de l'IATSE

La création de la division de la télédiffusion laisse à la division de l'organisation la syndicalisation des techniciens de scène comme seul objectif. Le président Loeb a donc avisé le Bureau général de son intention d'intégrer la division de la syndicalisation à l'intérieur de la division de la scène. Le président Loeb a mentionné que ce secteur allait affronter d'importants défis, car une réelle menace nous provient des fournisseurs de main-d'oeuvre non syndiquée partout à travers le pays. Avec des efforts supplémentaires de syndicalisation du côté de la scène, l'IATSE sera davantage en mesure de répliquer à la menace des employeurs non syndiqués. Les efforts seront donc conjugués.

Conséquemment, à partir du 4 juin 2012, la division de la syndicalisation et la division de la scène ont été fusionnées.

La division de l'éducation et de la formation de l'IATSE

Le président Loeb a constaté qu'en plus de la syndicalisation, l'éducation et la formation sont devenues des préoccupations majeures de son administration. Concrètement, l'ICAP, le Fonds pour la formation, le LEAP et d'autres initiatives en éducation viennent confirmer cette orientation. Il a aussi les séminaires de formation offerts aux employés de l'IATSE et aux membres qui assistent aux rencontres du Bureau général, les ateliers présentés aux membres délégués/officiers lors des conventions de districts, de même que la formation annuelle à l'intention des employés de l'IATSE. Le président Loeb a indiqué que la formation et les ateliers étaient très bien reçus par les membres et les officiers, mais que les différents programmes actuels avaient besoin d'une meilleure coordination. Il a constaté qu'une division distincte doit prendre en charge tous les programmes de formation et d'éducation de l'Internationale.

Conséquemment, le président Loeb a avisé le Bureau de direction qu'à partir du 4 juin 2012, il y aurait dorénavant une division de l'éducation et de la formation de l'IATSE et que la représentante internationale Patricia A. White serait nommée à la direction de cette division.

Le désastre de la mine Westray en Nouvelle Écosse - 20 ans plus tard

Il y a 20 ans, le 9 mai 1992, une grave explosion tuait 26 mineurs dans la mine de charbon de la compagnie Westray, à Stellerton, en Nouvelle Écosse. La mine était ouverte depuis un an, malgré les critiques qui dénonçaient ses conditions jugées non sécuritaires. Onze corps n'ont jamais été retrouvés. Un rapport a condamné les conditions d'exploitation de cette mine qui a fermé ses portes en 1993, en mettant à pied ses 117 employés et en leur donnant douze semaines d'indemnités. L'adoption de la loi Westray en 2004 permet maintenant de porter des accusations criminelles à l'endroit des dirigeants d'une entreprise lorsque des travailleurs sont tués ou blessés au travail, c'est là la seule conséquence positive dans cette affaire.

Des travailleurs se sont réunis récemment pour honorer la mémoire des 26 mineurs qui ont perdu la vie lors de cette terrible tragédie.

Des nouveaux membres ont été assermentés lors du « C'est à dire » de la rencontre générale annuelle de la section locale 667 à Montréal.

Section locale 667- Montréal.

VERSION FRANÇAISE OFFICIELLE DU BULLETIN DE L'IATSE

La loi C-377 : les conservateurs s'attaquent aux syndicats canadiens

Le gouvernement fédéral du Canada tente présentement de faire adopter la loi C-377. Ce projet de loi a franchi l'étape de la deuxième lecture et il s'apprête à être examiné au comité des finances. S'il est adopté, ce projet de loi viendra amender la loi sur l'impôt en rendant obligatoire, pour toutes les organisations du travail, la présentation de rapports annuels détaillés concernant les salaires, les revenus et les dépenses. L'information ainsi recueillie serait disponible à tous dans la section publique du site internet de l'agence de Revenu Canada. Les rapports devront être acheminés « dans un format permettant de réaliser des recherches à partir d'un mot clef et de relier les informations entre elles ».

Les règles sont suffisamment onéreuses pour affecter les petites sections locales qui n'ont tout simplement pas les ressources suffisantes et qui vont éprouver bien des difficultés à se conformer à ces nouvelles règles. Le Congrès du travail du Canada a évalué qu'il faudrait consacrer environ 400 heures à chaque année pour préparer toute la documentation nécessaire dans le format requis. Si cette loi reçoit la sanction royale, les syndicats auront six mois pour s'y conformer, ce qui représente un délai très court pour la mise en place. Après ce délai, tout syndicat ou toute section locale non conforme se verra imposer une amende de 1 000 $ par jour.

Les conservateurs considèrent que les travailleurs vont chercher des millions de dollars qui sont exempts de taxes par le biais des cotisations syndicales et des déductions pour activité professionnelle et que tout organisme qui profite d'exemptions de taxes doit être totalement transparent. Les syndicats sont financés par les cotisations des membres et non par des dons de charité. La plupart des provinces ont déjà des lois qui exigent que les membres puissent consulter les états financiers de leur syndicat. Les états financiers des syndicats sont habituellement présentés lors d'une assemblée et tout le monde peut vérifier les livres. Il est à remarquer que bien que les organisations caritatives aient les mêmes avantage au niveau de la loi, seuls les syndicats sont visés par cette loi. Même les ordres professionnels qui représentent les médecins, les avocats et les ingénieurs ne sont pas visés par cette loi.

Il est évident que le but réel de la loi C-377 est de vérifier et de limiter les activités politiques des organisations du travail et de réduire leur influence aux tables de négociations. Affaiblir, et en bout de ligne détruire les syndicats – qui représentent aussi un certain pouvoir populaire – voilà ce qui est au coeur de l'agenda de ce gouvernement conservateur.

L'Internationale a travaillé avec toutes les sections locales au Canada pour combattre cette loi. Plusieurs sections locales ont déjà écrit à leurs représentants au provincial et au fédéral de même qu'au ministre des finances Jim Flaherty. De plus l'Internationale et plusieurs sections locales sont entrées en contact avec leurs fournisseurs principaux, pour les informer que cette loi les obligerait à rendre publique toutes transactions financières avec ces derniers. Ce qui pourrait avoir un impact négatif sur leurs affaires, puisque la concurrence aura accès aux transactions effectuées avec ces compagnies. Plusieurs de nos fournisseurs, incluant des représentants de nos plans nationaux de retraite et de santé, ont aussi contacté les représentants du gouvernement à propos de cette loi.

Comme travailleurs, nous devons tout faire pour empêcher l'adoption de ce projet de loi.

Le site de l'IATSE international a revampé son image et offre à ses membres de nouvelles fonctionnalités.

Jetez un œil au www.iatse-intl.org

BUREAU GÉNÉRAL

MATTHEW D. LŒB
Président international

JAMES B. WOOD
Secrétaire trésorier général
1430 Broadway, 20th Floor
New York NY 10018
Tél. : 212 730-1770
Fax : 212 921-7699

Bureau canadien
JOHN M. LEWIS
12e Vice-Président international
Directeur des affaires canadiennes
22, St-Joseph Street
Toronto ONT M4Y 1J9
Tél. : 416 362-3569
Fax : 416 362-3483

Secrétaire du 11e district
CHERYL BATULIS
2, Neilor Crescent
Toronto ONT M9C 1K4
Tél. : 416-622-8555
Fax : 416-620-5041
iad11@bellnet.ca

COMMENT REJOINDRE LES SECTIONS LOCALES

56 > Montréal
DENIS FOREST
Secrétaire archiviste
1, rue de Castelnau Est Local 104
Montréal, QC, H2R 1P1
Tél. : 514 844-7233
Fax : 514 844-5846

262 > Montréal
ISABELLE WOUTERS
Secrétaire archiviste
3414, avenue du Parc,
Montréal QC, H4C 1G7
Tél. : 514 937-6855
Fax : 514 844-5846
admin@iatselocal262.com

514 > Montréal
IAN LAVOIE
4530 rue Molson, Bureau 201
Montréal QC H1Y 0A3
Tél. : 514-937-7668
Fax : 514-937-3592

667 > Montréal
CHRISTIAN LEMAY
469, rue Jean-Talon Ouest
Bureau 217, Montréal
QC, H3N 1R4
Tél. : 514-937-3667
Fax : 514-789-9211

863 > Montréal
MELANIE FERRERO
4251 rue Fabre
Montréal QC H2J 3T5
514-524-1630

523 > Québec
RINA CAMPION
2700, rue Jean-Perrin
Bureau 490
Québec QC G2C 1S9
Tél. : 418-847-6335

849 > Nouveau-Brunswick
MARCEL BOULET
15, McQuade Lake Crescent, 2th Floor
Halifax NB B3S 1C4
Tél. : 902 425-2739
Fax : 902 425-7696

LORRAINE ALLEN
Administratrice
Régime de retraite canadien
de l'industrie du divertissement
22, St. Joseph Street
Toronto ON M4Y 1J9
Tél. : 416-362-2665
Fax : 416-362-2351
www.ceirp.ca

POUR REJOINDRE L'ÉDITEUR

ROBERT CHARBONNEAU
bobcharbonneau@videotron.ca

BULLETIN IATSE
CP 34123, Québec (Québec)
Canada G1G 5X0